

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

La FNEC-FP-FO exige le maintien
des 14 000 emplois aidés (CAE, EVS) menacés de suppression.

En application du plan gouvernemental d'économie budgétaire de 10 milliards sur les deux années à venir, la Délégation Générale à l'Emploi et à la formation professionnelle a adressé le 8 juillet 2010 à tous les préfets une instruction relative à la programmation des contrats aidés pour 2010.

Cette dernière indique que « *cette mobilisation s'inscrit dans un cadrage budgétaire contraint* ». Ainsi l'Inspecteur d'académie du Maine et Loire précise dans sa note aux directeurs d'école que le nombre de contrats aidés dans l'Education nationale est ramené de 52 000 à 38 000 en 2011 soit 14 000 emplois d'EVS supprimés.

Cette mesure se traduit par l'arrêt immédiat de tout recrutement ou de renouvellement de dizaines, de centaines d'emplois aidés (EVS CAE) dans chaque département : 128 suppressions dans le Tarn, 420 dans le Val d'Oise, 200 en Haute Garonne, 350 dans les Bouches du Rhône, 90 dans la Drôme, 300 en Haute Loire...

Des personnels contractuels apprennent ainsi qu'ils sont brutalement renvoyés au chômage, des centaines d'écoles vont être totalement désorganisées, les conditions de travail des directeurs encore davantage dégradées.

Dans le Tarn, 150 CAE et directeurs se sont réunis avec les syndicats le 15 septembre et se sont rassemblés devant l'Inspection Académique dès le 16 septembre pour exiger le maintien de tous les emplois aidés.

Force Ouvrière, qui a été reçue au cabinet du ministre le 17 septembre, a demandé l'annulation de ces mesures et qu'aucun contractuel ne soit mis au chômage.

Le cabinet du ministre s'est limité à confirmer l'information. Dans l'incapacité de fournir un chiffrage national et des informations sur la répartition académique de ces suppressions le représentant du ministre s'est refusé à tout commentaire renvoyant la responsabilité au niveau interministériel.

Il a toutefois précisé que la priorité sera donnée au maintien des emplois aidés pour l'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap (EVS à mission AVS-i) au détriment de l'aide administrative aux écoles.

La revendication constante de la FNEC-FP-FO, depuis la création des emplois aidés (EVS AVS), de transformation de tous les emplois contractuels en emplois statutaires à temps plein de la Fonction publique se trouve à nouveau pleinement confirmée.

Seul le statut est à même de préserver les personnels des aléas des politiques de rigueur budgétaire.

La FNEC FP-FO intervient avec les personnels concernés auprès des Inspecteurs d'Académie, des recteurs et auprès des préfets en relation avec les Unions départementales Force Ouvrière pour exiger le maintien des 14 000 emplois aidés (CAE, EVS).

Montreuil le 21 septembre 2010